

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE SERVICES

Le 17 Mai 2023,

DESIGNATION

EURL Ecole de la Transition Intérieure, est un organisme de formation dont l'existence est déclarée sous le n°95160367900014 auprès Du R.C.S de Montpellier.

Les formations concernées par les présentes « conditions générales de vente de services » entrent dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. Ecole de la Transition Intérieure met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, seule ou en partenariat ainsi que des formations à distance.

Ecole de la Transition Intérieure

5 rue des Corrégiers, 34080 Montpellier. Tel : 06 27 05 00 91

Mail: ecoletransitioninterieure@gmail.com

Siret : 95160367900014 Déclaration d'activité : en cours de réalisation Préfecture

de l'Hérault

DEFINITIONS

- -Services: Les prestations fournies par l'Ecole de la Transition Intérieure couvrent le champs d'action suivants: La formation, l'accompagnement et conseils, des services facturés dont le Client ou les salariés d'un Client bénéficient dans le cadre des actions de formation et/ou diffusion de ressources ou supports pédagogiques.
- -Client.e: Toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande de Services auprès de l''Ecole de la Transition Intérieure.
- Participant.e : personne physique qui participe à une action de formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.



Ecole de la Transition Intérieure,



- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- **Formation en ligne** : Les formations (ou ateliers) dispensées à distance se font par visioconférence via l'interface Zoom.
- Formation en présentiel : Les formations dispensées en présentiels se font soit dans les locaux mis à disposition par le Client, soit dans les locaux loués par l'Ecole de la Transition Intérieure.
 - o inter-entreprises : formation dispensée à des participants de différentes entreprises lors d'une même session.
 - o intra-entreprises : formation dispensée à des salariés ou des gérants d'une entreprise spécifique.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les « Conditions Générales de Ventes de Services » ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles d'une part l'Ecole de la Transition Intérieure met à disposition le Service auquel souscrit le Client et d'autre part le fonctionnement et l'utilisation du dit Service.

Toute commande de Services auprès de l'Ecole de la Transition Intérieure, implique l'acceptation sans réserve du Client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.



Ecole de la Transition Intérieure,



MODALITES D'INSCRIPTION

1.- Préinscription : devis et informations du Client

Pour chaque formation, L'Ecole de la Transition Intérieure, s'engage à fournir au Client un devis et le programme complet de la formation. La demande de devis est disponible suite à une demande auprès de L'école de la Transition Intérieure par voie numérique, téléphonique ou postale.

La demande de devis implique la saisie de données personnelles et professionnelles (nom, prénom, adresse postale, adresse email, téléphone, profession, raison sociale). Pour valider son inscription, le Client est tenu de retourner à L'Ecole de la Transition Intérieure un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Avec accord du client, la convention de formation peut faire office de devis.

2.- Confirmation d'inscription : convention de formation et paiement

L'inscription à une formation intervient après acceptation du devis qui génère la convention de formation (établie entre l'Ecole de la Transition Intérieure, le.la Client.e et le cas échéant l'OPCO) ou le contrat d'accompagnement. L'inscription est validée à réception de l'exemplaire Client signé. Les modalités de paiement sont précisées ci-après. La convention de formation est à retourner signée avant le début de la formation par mail : ecoletransitioninterieure@gmail.com

Formation sur mesure

L'inscription à une formation sur mesure (en ligne ou en présentiel) se fait après acceptation du devis qui sera retourné dûment signé à l'Ecole de la Transition Intérieure.

3.- Convocation à la formation

Environ 10/15 jours avant le début de la formation, les éléments suivants sont envoyés par mail au Client (dans le cas d'une entreprise, elle se charge de les transmettre au Participant concerné):

- Convocation
- Livret d'accueil
- Règlement intérieur

4.- Après la formation

A l'issue de l'Ecole de la Transition Interieure, adresse au Client une facture du montant du coût pédagogique, une attestation de présence et de règlement, ainsi que la ou les feuilles d'émargement.



Ecole de la Transition Intérieure,



MATERIEL PEDAGOGIQUE

Lorsque le prix de la formation inclut la fourniture de matériel pédagogique, la fourniture de ces derniers se fait selon les modalités suivantes :

• Formation « présentielle » : le matériel est remis au Participant le jour de la formation.

PRIX

Le prix de la formation est indiqué sur la fiche descriptive de chaque formation. Il ne concerne que les frais pédagogiques. Ils peuvent le cas échéant intégrer la fourniture de matériel pédagogique nécessaire à la réalisation de la formation. Dans ce cas le matériel concerné est précisé dans la fiche descriptive.

Les prix sont libellés en euros et s'entendent hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Chaque demande spécifique ou prestation sur mesure fait l'objet d'un devis de l'Ecole de la Transition Intérieure, adressé au Client et implique l'acceptation des présentes CGV. La durée de validité de nos prix est de 3 mois à compter de la date indiquée sur le devis.

PAIEMENT

Le paiement intégral de toute formation/prestation s'effectue en deux temps : un acompte de 50% du montant facturé lors du 1 er Jour de formation et le solde de 50% à l'achèvement de la prestation. Les formations sur une seule journée feront l'objet d'une facturation unique.

Formations sur mesure

Pour les formations sur mesure une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par Ecole de la Transition Interieure. Le paiement de la prestation peut s'effectuer de 2 façons (* chèque et **virement bancaire)

FINANCEMENT OPCO

Si le Client souhaite que la formation soit prise en charge par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de régler intégralement la formation et de se faire rembourser directement ensuite par son OPCO.

Si lors de votre inscription le Client demande une subrogation de financement il doit impérativement nous transmettre un accord de prise en charge de son OPCO.

A l'édition de la facture, si l'accord ne nous est pas transmis, nous facturerons directement



Ecole de la Transition Intérieure,



le Client de la somme due.

CONDITIONS DE PARTICIPATION A UNE FORMATION EN LIGNE

Seul le.la Client.e muni.e d'une caméra adaptée peut participer à une formation en ligne. Le.la Client.e s'engage à activer sa caméra pendant toute la durée de la formation. Les modalités de connexion à la plateforme permettant d'effectuer la formation à distance sont précisées dans le livret d'accueil qui est remis au Client après son inscription. La participation à la formation en ligne est strictement et personnellement réservée au Client qui s'est inscrit et qui a procédé au paiement. Le Client s'engage à ne communiquer ses données d'accès à la formation en ligne – lien URL – sous aucun prétexte, à aucun tiers que ce soit. Le Client reconnaît que son inscription est nominative, son inscription n'est ni cessible, ni transmissible sans l'accord préalable de l'Ecole de la Transition Interieure. L'Ecole de la Transition Interieure se réserve le droit de refuser la participation à la formation en ligne à toute personne non inscrite à titre personnel. Le cas échéant, aucun remboursement ne

Les modalités de connexion à la plateforme de la visioconférence sont adressées au Client avec la convocation.

DESISTEMENT

peut être effectué.

Tout désistement doit être fait par mail au plus tard la veille de la formation/prestation. A défaut il s'agira d'une absence.

En cas d'annulation du fait du Client, l'Ecole de la Transition Interieure ne procèdera à aucun remboursement. La somme versée sera considérée comme une indemnité forfaitaire. Cette indemnité est destinée à éviter tout préjudice économique découlant du désistement d'un ou plusieurs participants dans le cadre de l'exécution du Service.

Néanmoins, en cas d'annulation du fait du Client, l'Ecole de la Transition Interieure proposera au Client qui annule sa participation à la formation/prestation la possibilité de reporter sa participation à une date ultérieure de son choix en fonction du calendrier des formations proposé par l'Ecole de la Transition Interieure. Le. la Client.e aura la possibilité d'utiliser sa participation à une date ultérieure dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date de la formation annulée.

Il est rappelé que l'indemnité forfaitaire qui sera versée par le Client en cas d'exercice de la faculté de dédit n'est pas imputable sur le montant de la participation obligatoire au financement de la formation professionnelle continue. Le Client s'engage donc à financer cette indemnité forfaitaire à partir de son budget de fonctionnement et aucunement à partir de son budget afférent aux actions de formation professionnelle continue.

ABSENCE

Le.la Client.e s'engage à faire suivre l'action de formation professionnelle à un nombre minimum de participant.es. Cet engagement minimum est chiffré d'un commun accord des



Ecole de la Transition Intérieure,



parties dans la convention.

En cas d'absence d'un ou plusieurs participants au jour prévu de la formation, L'Ecole de la Transition Interieure, ne procèdera à aucun remboursement. La somme versée sera considérée comme une indemnité forfaitaire. Cette indemnité est destinée à éviter tout préjudice économique découlant de l'absence d'un ou plusieurs participants dans le cadre de l'exécution de la convention.

Il est rappelé que l'indemnité contractuelle qui sera versée par le Client en cas d'inexécution de tout ou partie de ses obligations découlant de l'absence d'un ou plusieurs participant(s) n'est pas imputable sur le montant de la participation obligatoire au financement de la formation professionnelle continue. Le Client s'engage donc à financer cette indemnité contractuelle à partir de son budget de fonctionnement et aucunement à partir de son budget afférent aux actions de formation professionnelle continue.

ANNULATION - REPORT- EXCLUSION

L'Ecole de la Transition Interieure se réserve le droit d'annuler une formation pour tout motif – nombre d'inscriptions insuffisant, problème technique ou tout autre motif. L'Ecole de la Transition Interieure se réserve également la possibilité de reporter une formation à une date ultérieure.

Dans ce cas, L'Ecole de la Transition Interieure s'engage à observer un délai de prévenance de dix (10) jours calendaires et à proposer au Client une nouvelle date de formation dans un délai de douze (12) mois. Toutefois, en raison d'une situation à caractère exceptionnel (situation sanitaire d'urgence par exemple) ce délai de prévenance peut être réduit. Dans ce cas précis, et pour les formations en présentiel, il pourra être proposé au Client de suivre la formation en ligne.

L'Ecole de la Transition Intérieure se réserve le droit d'exclure le.la Participant.e d'une formation pour tout motif jugé utile (cf. règlement intérieur). En cas d'exclusion du Participant, L'Ecole de la Transition Intérieure ne procède à aucun remboursement, ni total ni partiel.

HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Le centre de formation l'Ecole de la Transition Intérieure ne dispose d'aucun hébergement. Les frais d'hébergement et les autres services restent à la charge du Client inscrit. Il appartient également aux participants de prendre les dispositions nécessaires à la logistique liée à leurs déplacements (train, hôtels...).

Un service de restauration et de logement sera proposé aux participants et inclus dans l'offre tarifaire de formation pour les formations organisées en présentiel. Un menu unique végétarien sera proposé aux différents stagiaires. Lors de l'envoi de la convocation, une attention particulière sera apportée aux éventuelles allergies ou intolérances alimentaires des participants. Les stagiaires sont invités à informer L'Ecole de la Transition Intérieure des éventuelles allergies ou intolérances 2 semaines avant le début de la formation afin qu'une proposition alternative puisse leur être proposée.



Ecole de la Transition Intérieure,



REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cadre de la formation, afin de permettre le déroulement de la formation dans les meilleures conditions possibles, et pour satisfaire aux obligations réglementaires, L'Ecole de la Transition Interieure a rédigé un règlement intérieur applicable aux Participant.es. Il détermine, conformément aux dispositions législatives :

- les principales mesures applicables en matière de santé, de règles sanitaires et de sécurité dans l'établissement
- les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux Participant.es et leurs droits en cas desanction

Un exemplaire sera joint lors de l'envoi de la convention.

RESPONSABILITES

L'Ecole de la Transition Intérieure ne garantit pas l'inexistence d'erreurs dans les contenus des formations.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'Ecole de la Transition Interieure.

Le.la Client.e s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Le.la Client.e s'engage également à ne procéder à aucune exploitation commerciale, aucune reproduction et aucune communication à des tiers, sous quelque forme que ce soit, des documents et supports pédagogiques qui leur seront remis lors de la formation.

L'Ecole de la Transition Interieure se réserve le droit d'engager toute action utile aux fins de faire cesser tout trouble illicite et engager la responsabilité du Client en cas de violation des obligations visées aux alinéas précédents.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à l'Ecole de la Transition Interieure sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des démarches commerciales. Suivant le RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. L'Ecole de la Transition Intérieure s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du Client. Elle s'interdit de divulguer les données du Client, sauf en



Ecole de la Transition Intérieure,



cas de contrainte légale. Les données seront conservées dans la limite de 5 ans après le dernier contact avec le Client.

DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre l'Ecole de la Transition Intérieure et ses Clients relèvent de la loi française. En cas de litige survenant entre l'Ecole de la Transition Intérieure et le Client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Montpellier.



Ecole de la Transition Intérieure,